

PSE2- Premiers Secours en équipe niveau 2

(Code au registre spécifique : 5720)

L'essentiel

Certificateur

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Code(s) NSF

344 : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s)

42829 : Sauvetage secourisme travail

**Date d'échéance
de l'enregistrement**

31-12-2026

Objectifs et contexte de la certification :

La certification « Premiers secours en équipe de niveau 2 » répond au besoin de disposer d'équipier secouristes capables d'effectuer des gestes de premiers secours, au sein d'équipes qui participent aux opérations de secours, organisées sous le contrôle des autorités publiques ou aux dispositifs prévisionnels de secours.

28 heures pour devenir équipier-secouriste

Objectif de la formation :

Durant la formation PSE2, vous approfondirez la conduite à tenir face à une victime présentant une détresse et découvrirez l'usage de nouveaux matériels. Tout au long de l'enseignement, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et évaluations lors de mises en situation.

Délai de formation groupe : *Variable en fonction des disponibilités des salles et des formateurs. Voir les formations proposées ou prendre contact avec nous.*

Contenu de la formation

1 - Prendre en charge une personne :

- présentant une affection ou une aggravation de sa maladie



- victime d'une atteinte circonstancielle
- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel

2 - Assurer, au sein d'une équipe :

- l'immobilisation, totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
- le relevage et le brancardage d'une victime en vue de son transport

3 - De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

Il doit être en mesure (acquis du PSE1) :

1 - D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi

2 - D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants

3 - De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés

4 - D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Pré-requis

Etre titulaire du PSE 1.

Formation accessible dès 16 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).

Formation continue

Afin de garantir un maintien des acquis, une formation continue annuelle est obligatoire. Elle est d'une durée de 6 h.